



Contrôle des médicaments - lutte antidopage

Activité mensuelle de la SETF

- Décembre 2025 -

Au cours du mois de **décembre 2025**, un **total de 1075 prélèvements** ont été effectués et les contrôles suivants ont été réalisés :

- **832** chevaux ont été prélevés à l'issue de leur participation à une **cOURSE**.
- **25** chevaux ont été prélevés **à leur arrivée sur l'hippodrome**, avant leur participation à une épreuve. Ces opérations spécifiques de prélèvements ont été organisées sur les hippodromes suivants : Marseille Vivaux le 4 décembre, Vincennes le 7 décembre, Cagnes-sur-Mer les 20 et 23 décembre et Grenade-sur-Garonne le 21 décembre. Lors de chacune de ces opérations, 3 chevaux ont été prélevés. Une opération spécifique de plus grande ampleur a été organisée le 11 décembre à Marseille Vivaux au cours de laquelle 10 chevaux ont été prélevés.
- **4 opérations spécifiques** de prélèvements pour la recherche de **bicarbonate** ont été organisées sur les hippodromes de Vincennes les 7 et 28 décembre, du Croisé-Laroche le 15 décembre et de Meslay-du-Maine le 18 décembre. Lors de ces opérations **60 chevaux ont été prélevés**. Tous les résultats se sont révélés négatifs.
- **75** chevaux ont été prélevés lors d'épreuves de **qualification**.
- **73** chevaux ont été prélevés lors de **contrôles à l'entraînement** dans **23 établissements** différents.
- **9** prélèvements ont été effectués dans le cadre du **Suivi Longitudinal**.
- **1** prélèvement a été effectué dans le cadre des contrôles réalisés sur les **chevaux sortis provisoirement de l'entraînement**.

Au 16 janvier 2026, parmi ces **1075** prélèvements effectués en décembre, aucune substance prohibée n'a été mise en évidence.

Les décisions des Commissaires de la SETF relatives à la détection de 10 substances prohibées de catégorie I déclarées en novembre et décembre 2025 ont été publiées aux bulletins de la SETF [N°50 du 11 décembre 2025](#), [51 du 27 décembre 2025](#), [52 du 25 décembre 2025](#), [1 du 1er janvier 2026](#) et [3 du 15 janvier 2026](#).